

La Chambre de commerce de Lyon, avertie, prit sur le champ l'initiative de démarches auprès de Saint-Jean, et je recevais, de celui-ci, le 9 mars 1851, la lettre suivante :

« A M. N. Rondot, membre du Jury central, secrétaire de la Commission des Beaux-Arts.

« Monsieur,

« Je ne sais comment vous exprimer ma reconnaissance pour tout ce que vous avez bien voulu faire pour moi. Je suis à me demander comment vous avez pu vous intéresser si vivement à ce qui me concerne, et plus j'y réfléchis, plus je sens l'importance de vos démarches. Je vous aurais écrit plus tôt si je n'avais pas désiré vous en annoncer le résultat. La Chambre de commerce et la délégation du Comité central de Lyon ont décidé que je serais admis avec les conditions les plus honorables. Je reste véritablement confus. Ce qui me rend heureux, c'est que, si j'ai lutté longtemps pour relever un genre de peinture que j'ai toujours regardé comme si utile à notre industrie, vous aurez constaté le fait en faisant une telle exception pour lui. Je n'ai jamais désiré autre chose que de professer un genre utile à mon pays. J'ai abandonné pour cela bien des prétentions, mais j'avoue que je suis largement récompensé par tout ce que vous avez eu la bonté de faire pour moi.

« Veuillez être, je vous prie, l'interprète de ma reconnaissance auprès des Commissions qui m'ont été si favorables, et agréer l'assurance de la plus haute considération avec laquelle je suis, Monsieur, votre très humble serviteur.

« SAINT-JEAN.

« Lyon, 9 mars 1851. »

Saint-Jean était admis à Lyon. L'admission fut confirmée par le Jury central à Paris.

La Commission royale d'Angleterre ne voulut pas consentir à